

LEADER

Un programme européen

pour les villes et les campagnes de Drôme des Collines Valence Vivarais

Bilan de l'année 2018

mai 2019 - N°2



Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un programme européen de développement rural avec un partenariat public / privé sur un territoire défini.

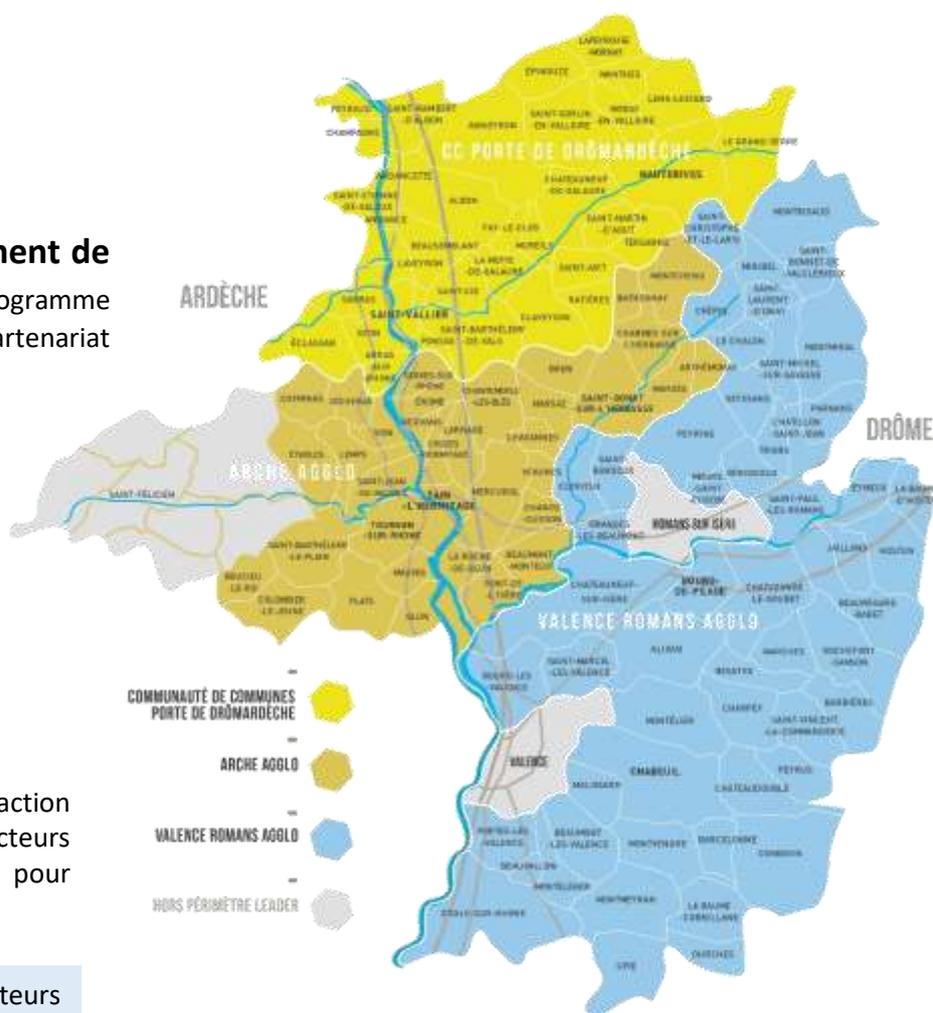
En effet, l'Europe conventionne avec les territoires pour mettre à disposition des subventions, dites « crédits LEADER ».

LEADER, c'est aussi une organisation entre acteurs et un outil méthodologique qui permettent l'émergence et la mise en œuvre de projets innovants répondant à des objectifs de développement rural.

La plus-value du LEADER est de favoriser l'action collective, en intégrant acteurs institutionnels, acteurs privés, citoyens, membres de la société civile, pour répondre à des enjeux territoriaux.

Notre programme soutient les liens entre acteurs pour conserver la qualité de vie, le bien-être des habitants et faire émerger une organisation multi-acteurs sur l'alimentation autour de **la stratégie** :

NOURRIR LA CAMPAGNE, NOURRIR LA VILLE
Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale



En 2018, quoi de neuf au niveau du GAL ?

Le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais a été marqué par différents temps forts tout au long de cette année.

Suite au conventionnement en octobre 2017, l'année 2018 a été une année opérationnelle complète. Le Comité de Programmation a été actif sur la sélection et la programmation des dossiers.

De plus, le 1^{er} appel à projets (développement culturel) du programme a été lancé au mois d'avril et le 1^{er} appel à candidature (projets d'investissement) également en juin.

Suite à la mise à disposition des outils de gestion (SHAREPOINT et OSIRIS) à l'été, l'ensemble des dossiers sélectionnés et programmés auparavant ont été rattrapés. Et, fin novembre, le 1^{er} engagement juridique était édité, signé et transmis au porteur de projet. Au 31 décembre, 4 conventions ou arrêtés attributifs de subvention étaient établis.

Le 4 avril 2018, le **Groupe d'Action Locale (GAL)** s'est réuni lors d'un après-midi convivial de Rencontre et d'échanges : le RÉGAL Drôme des Collines Valence Vivarais. Autour d'outil interactif, les 32 personnes présentes ont pu comprendre les mécanismes du programme tout en s'enrichissant des témoignages des 1ers porteurs de projets. (cf documents de la rencontre sur le site internet – volet ressources - <http://leaderdc2v.wixsite.com/leader/blank>)

Le **Comité de Programmation (COPROG)** s'est réuni 5 fois au cours l'année 2018. Cette instance, organe décisionnel du GAL, est chargée de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

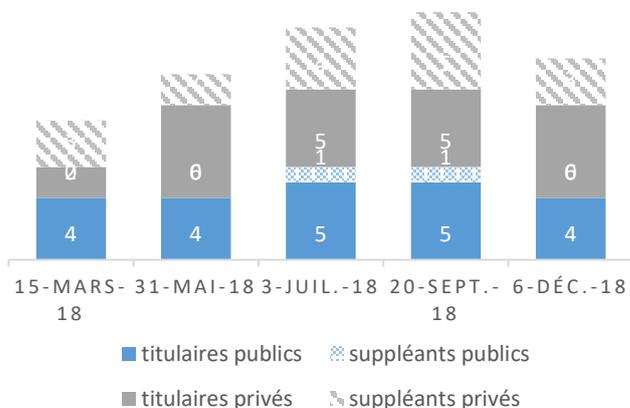
La composition du Comité de Programmation a évolué pour une participation plus importante tant des membres du collège privé que du collège public. En effet, le règlement intérieur prévoit dans son article 2 la possibilité d'exclure un membre au bout de 3 absences non justifiées.

Lors du Comité de Programmation du 3 juillet, 6 nouveaux membres* ont donc intégré cette instance.

Collège public (40%)	
Titulaires	Suppléants
de FLAUGERGUES Frédéric	CHENEVIER Frédéric
CHALEMBEL Jean Marie	BONNET Jean Louis
GENIN Dominique	MAISONNAT Pierre
BELLIER François*	LARUE Fabrice*
CARDI Jean-Pierre	DUC Bernard
GUILLON Eliane	COLOMER Anne-Isabelle

Collège privé (60%)	
titulaires	Suppléants
DEYGAS Corinne	BAUDE Michel*
GADIOLLET Philippe*	PERRENOT Roland (membre à nommer)
NAGEARAFFE Christian	GALIFFET Jean-Jacques
VAN LIERDE Albert	ZERBIB Bernard*
DE CAMPOS Sandra	LIOT Véronique
BORDAZ Eric	LEFAIVRE Nathalie
BIGNON Daniel	SEIGNOL Franck
MAITRE Marie-Christine	BOSG André-Paul*
WALTER Roland	

Répartition des personnes présentes



Comme en 2017, les membres titulaires se sont mobilisés majoritairement lors des rencontres.

L'ensemble des membres titulaires et suppléants sont invités à participer au Comité de Programmation sans distinction. La distinction entre titulaires et suppléants n'est effectuée qu'au moment du vote où le titulaire et le suppléant sont invités à se consulter pour avoir un vote commun.

Le Comité de Programmation est chargé également de valider les projets sollicitant une subvention européenne sur le programme LEADER.

Après audition des porteurs de projets, les membres sont invités à sélectionner les projets en l'évaluant à l'aide d'une grille de sélection complétée préalablement par le maître d'ouvrage et d'une fiche navette, résumé du projet.

En 2017, le vote était effectué au consensus en déterminant les points forts et points faibles de chaque projet en se mettant d'accord sur une note moyenne.

En 2018, les membres du Comité de Programmation ont souhaité plutôt faire une moyenne des notes pour chaque partie.

Les notes attribuées en 2018 par le Comité de Programmation vont de 14 à 17 sur 20 et pour l'appel à projet développement culturel de 19 à 22 sur 30.

Le Comité Technique

regroupe les techniciens des EPCI et des membres du Comité de Programmation.



Cette instance permet d'instaurer des échanges entre les collectivités du territoire et le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais.

Au cours de l'année 2018, le Comité Technique s'est réuni à 3 reprises : le 6 février, le 12 juin et le 13 novembre.

Lors de ces rencontres, l'appel à projet développement culturel fonctionnement et les 2 appels à candidature investissement des fiches actions 1 et 2 ont été présentés. Les EPCI ont exposé leurs fonds d'aide pour les porteurs de projets privés. A chaque réunion, des échanges sur les dossiers en cours sont faits et un point d'étape du programme est présenté.

Le regard croisé avec le GAL Ardèche Verte

Dans le cadre de l'évaluation, les membres des Comités de Programmation Ardèche Verte et Drôme des Collines Valence Vivarais ont souhaité mettre en place un regard croisé entre les 2 GAL, c'est-à-dire une observation « croisée » où chacun constate la gouvernance LEADER de l'autre, notamment le mode de fonctionnement des Comités de Programmation.

Par rapport aux dossiers émergeant sur les 2 programmes LEADER :

Lorsque le dossier est financé uniquement par le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais, des membres du Comité de Programmation d'Ardèche Verte pourront assister à l'audition du porteur de projet et porter l'information dans leur comité. La réciproque est prévue dans un objectif d'échanges de bons procédés.



Dans le cadre de ce regard croisé, Messieurs Jacques DEPLACE et Jacques FRANCOIS, membres du Comité de Programmation du GAL Ardèche Verte et Madame Sarah DAUVERGNE, gestionnaire programme LEADER Ardèche Verte ont participé à notre Comité de Programmation du 3 juillet.

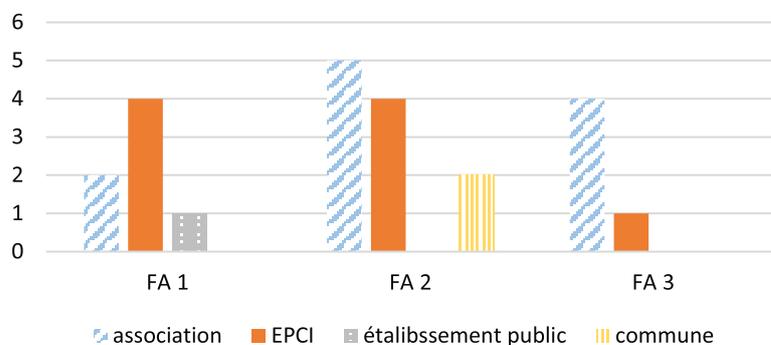
Une rencontre « réciproque » (membres de notre Comité qui se rendront en Ardèche Verte) aura lieu en 2019.

Un point sur les dossiers reçus et programmés en 2018

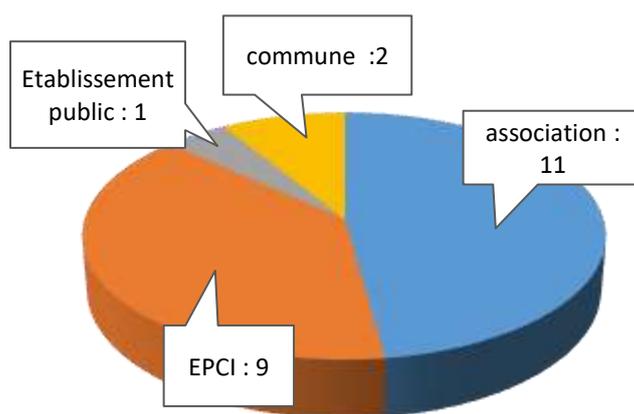
Etant donné que le conventionnement est intervenu seulement le 2 octobre 2017, l'année 2018 est la première année effective pour la sélection et la programmation des dossiers.

Au cours de cette année, 23 accusés réception (AR) ont été établis. Pour rappel, un AR est émis après réception par voie postale de la fiche projet et de la grille de sélection complétées. Avant envoi de ces pièces, de nombreux échanges ont lieu avec l'équipe technique.

répartition par fiche action des maitres d'ouvrage selon leur statut juridique



statut juridique des porteurs de projet ayant eu un AR en 2018



Lors des 5 Comités de Programmation, les membres ont sélectionnés 16 dossiers et en ont programmé 12.

Fiche-action (n°)	Subvention FEADER	Montant de subvention programmé en 2018	Part de l'enveloppe programmée en 2018
FA1 : Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants	375 269,00	36 799,20	9.80%
FA 2 : Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	525 728,00	122 765,68	23.35%
FA 3 : Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	440 678,00	48 219,60	10.94%
FA 4 : Susciter et accompagner des projets de coopération	56 531,00	0,00	0.00%
FA 5 : Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	403 794,00	110 168,15	27.28%
TOTAL	1 802 000,00	317 952,63	17.64%

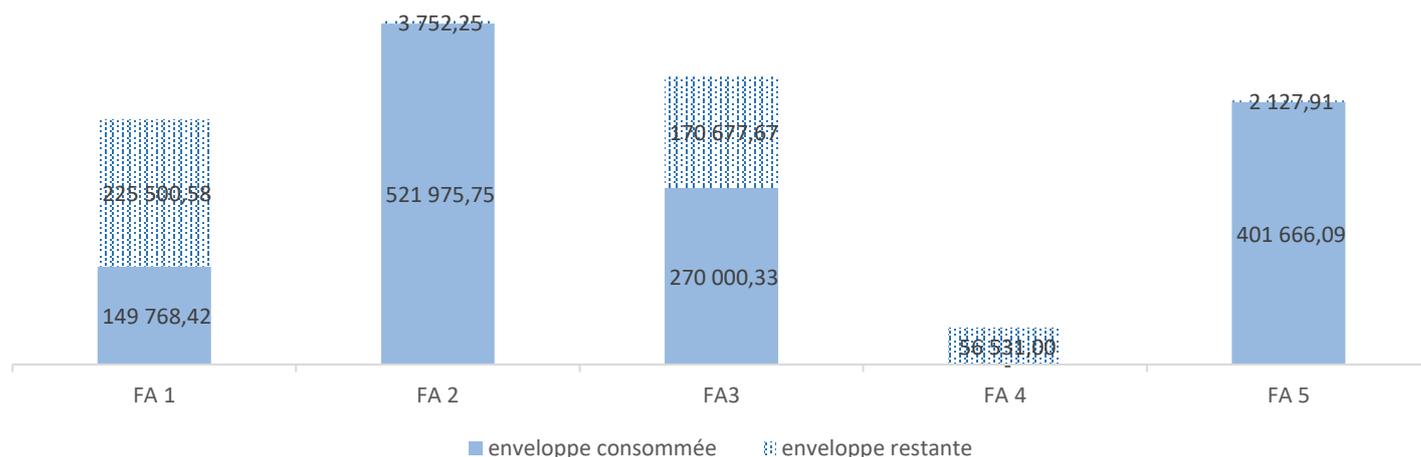
Lors de la programmation d'un dossier, le Comité de Programmation valide le montant de subvention au centime près. Cette étape ne peut intervenir que lorsque le plan de financement est définitif et que l'ensemble des financeurs ont validé leur montant de subvention. Le financement LEADER intervient en dernier.

L'avancement du programme depuis le conventionnement en 2017

Le montant total de la maquette financière de FEADER allouée au GAL Drôme des Collines Valence Vivarais pour la période 2014-2023 s'élève à 1 802 000 € réparti sur les 5 fiches actions.

En mai 2018, conformément à la convention quadripartite (article 4.4.2), le Comité de Programmation a acté des transferts de fiche-action à fiche-action à l'intérieur du programme, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des projets, au vu des montants à engager (dossiers sélectionnés mais non programmés).

Consommation de l'enveloppe LEADER



Dossier moyen :

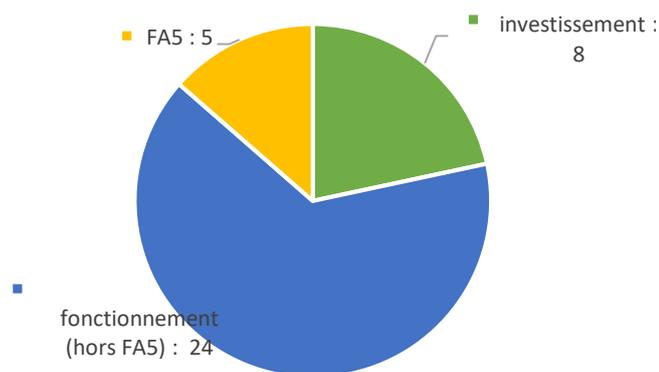
Hors fiche action 5, le montant d'un dossier moyen déposé sur les crédits LEADER est de **36 308 €**, soit 68 991€ pour un dossier d'investissement et 27 293 € pour un dossier de fonctionnement.

Répartition des dossiers selon leur rattachement comptable :

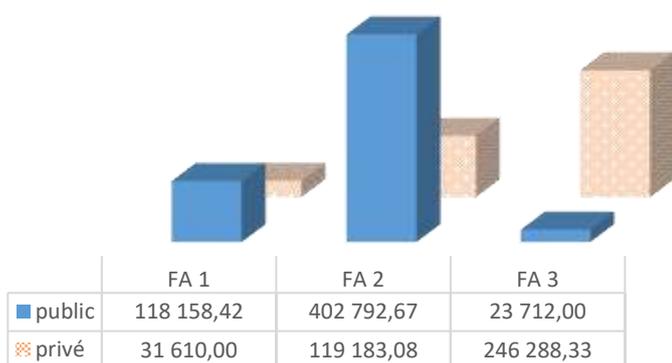
78% des projets déposés sont affectés à du fonctionnement contre 22% à de l'investissement.

En montant, 59% des projets déposés sont affectés à du fonctionnement contre 41% à de l'investissement.

Répartition des projets (en nombre) selon leur rattachement comptable



Répartition de l'enveloppe par type de maître d'ouvrage



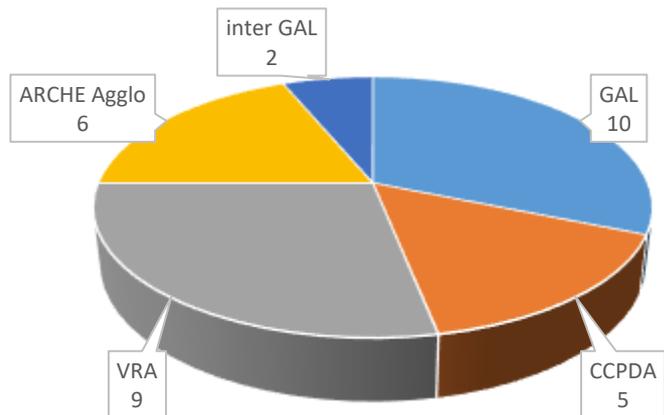
Il se dégage une typologie des maîtres d'ouvrage par fiche action :

- La fiche action 1 est principalement sollicitée par les EPCI ;
- La fiche action 2 est répartie entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- La fiche action 3 est utilisée par les maîtres d'ouvrage privés principalement.

Rayonnement des projets :

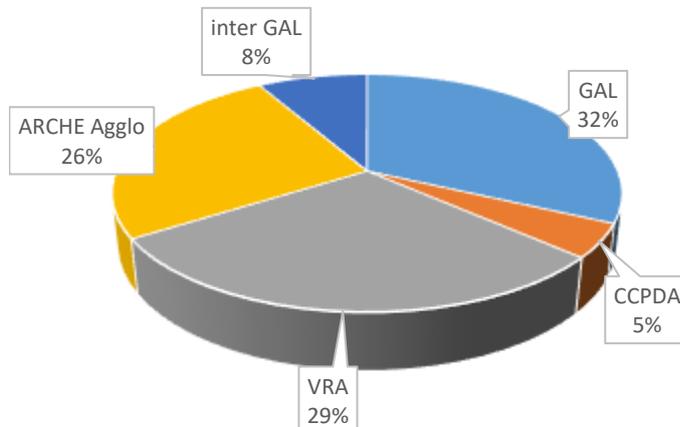
Les projets déposés dans le cadre d'une demande de subvention LEADER ont un rayonnement soit à l'échelle communale, intercommunale, du territoire du GAL ou au-delà du territoire du GAL.

Rayonnement des projets par territoire en nombre (TO 19.2)



- 12 projets (37%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire du GAL, voire sur plusieurs GAL ;
- 9 projets (28%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo ;
- 6 projets ont un rayonnement à l'échelle du territoire d'ARCHE AGGLO ;
- 5 projets à celle de la CC de Porte de DrômArdèche.

Répartition de l'enveloppe consommée par territoire (TO 19.2)



Le montant d'enveloppe consommée par territoire (en montant et hors FA5) va majoritairement sur des projets à l'échelle du GAL, voire qui sont à cheval sur 2 GAL (40% au total).

L'appel à projet développement culturel - fonctionnement

Un **appel à projets développement culturel – fonctionnement** a été lancé en avril 2018.

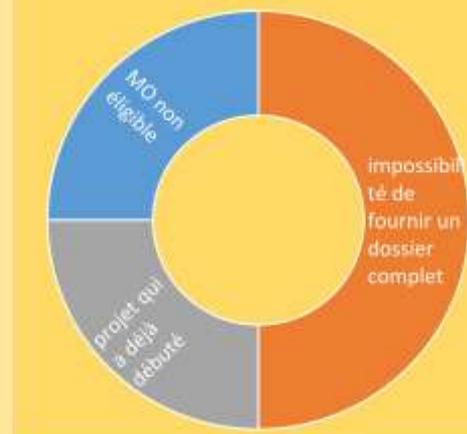
Ce dernier visait à soutenir les initiatives culturelles, c'est-à-dire les événements et les actions culturelles décentralisés ou « hors les murs », sur une ou plusieurs communes du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais, en dehors de l'équipement culturel principal ou en dehors de la résidence administrative de la structure.

Il concernait les actions dont la réalisation se situait entre le 10 avril 2018 et le 31 août 2019 avec un démarrage d'actions avant le 15 septembre 2018.

Pour cet appel à projets, 13 dossiers ont été retirés et 5 maitres d'ouvrage ont déposés un dossier.

En effet, certains porteurs de projets n'ont pas donné suite après avoir retiré un dossier car ils étaient dans l'incapacité de fournir l'ensemble des devis dans un temps imparti et en amont du déroulement de leur événement.

AàP développement culturel raisons du non dépôt d'un dossier



Une grille spécifique pour cet appel à projet est utilisée. Cette dernière était sur 30 points. Pour qu'un projet soit sélectionné, la note devait être supérieure à 18/30 (soit 12/20).

Un nouvel appel à projets sera lancé en 2019.

1 exemple sur la fiche action 2

Un projet mutualisé entre une association et une agglomération

Le camping-car est un projet mutualisé entre ARCHE Agglo (dispositif LISA) et le Centre socio-culturel de Tournon-sur-Rhône qui y développe notamment des ateliers numériques en direction des seniors.

Le camping-car est également utilisé pour des animations de proximité en direction de la jeunesse.

Pour le centre socio-culturel, le projet consiste en l'achat d'un camping-car aménagé pour une nouvelle offre de services itinérante, pour l'accueil et la formation multimédia des jeunes, des seniors et des publics empêchés/isolés du territoire d'ARCHE AGGLO.

Porté par ARCHE AGGLO, le projet L.I.S.A., comme Lieu d'Information Séniors et Autonomie, concerne la création d'une offre de services, pour les personnes âgées/ personnes handicapées et leur famille, sur le territoire d'ARCHE Agglo. C'est un espace ressources de 1ère information et de 1ère orientation en centralité et en itinérance.

Le programme LEADER intervient sur l'acquisition du camping-car et l'animation L.I.S.A.

Cohérence avec la stratégie LEADER :

Cette proposition est le produit d'une réflexion partagée pour répondre à une offre de services en milieu urbain et pour trouver des solutions alternatives accessibles en milieu rural (lien ville-campagne).

Ces 2 projets doivent permettre le renforcement de l'attractivité et des solidarités du territoire, conditions du bien vivre ensemble, autour de valeurs fortes : échanges de proximité, maintien du lien ville-campagne, écoute, solidarités, mêmes services pour tous = équité, accès aux droits.



Plus-value LEADER :

Ce nouveau projet a pu se réaliser grâce au financement LEADER, permettant la réalisation d'un projet d'envergure, couvrant tout le territoire d'ARCHE Agglo.

Il favorise les liens ville campagne (stratégie du programme LEADER).

Il répond à un besoin pour les jeunes comme pour les seniors.

Il s'appuie sur les ressources existantes (Espaces Numériques, réseaux seniors...).

C'est un projet reproductible ailleurs (innovation territoriale).



Les perspectives pour l'année 2019

Pour 2019, le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais s'est donné comme **objectifs** de poursuivre les axes lancés en 2017, à savoir :

- Faire connaître et mettre en œuvre le programme LEADER à l'échelle Drôme des Collines Valence Vivarais.
- Adapter la gouvernance et l'organisation territoriale pour le bon déroulement du programme.
- Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par :

- La mise en place d'un projet de coopération inter-GAL (obligatoire dans le cadre d'un programme LEADER) ;
- La réalisation d'une vidéo de territoire, avec l'appui d'un prestataire : afin de promouvoir le territoire au travers des projets soutenus, le programme LEADER avec sa stratégie et sa gouvernance adaptée ;
- Le versement des crédits LEADER : suite à la mise en place des outils de gestion par la Région fin 2018, les premiers paiements aux porteurs de projets vont pouvoir être réalisés en 2019.

Contact : <http://leaderdc2v.wixsite.com/leader>

Directeur de la publication : **Frédéric de FLAUGERGUES**, Président du GAL / Comité de Programmation



LEUROPÉ S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le LEADER

